



NOTE AUX RÉDACTIONS

Palais Cambon, le 28 novembre 2025

Observations définitives

LA CONTRIBUTION DES USAGERS AU FINANCEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

LE CAS DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Ce rapport est issu d'une enquête à la visée plus large sur [la contribution des usagers au financement des transports collectifs urbains](#), dont les conclusions générales ont été publiées le 15 septembre 2025.

À Montpellier, la gratuité des transports en commun, mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023, marque un tournant dans la mobilité urbaine. Dans une métropole en pleine croissance démographique, mais où chômage et pauvreté restent élevés, cette mesure s'inscrit dans une stratégie ambitieuse de développement du tramway et des bus. Exploité par la société publique TaM, le réseau repose sur quatre lignes de tramway très fréquentées et un maillage de bus urbains et suburbains. La gratuité vise à renforcer l'usage des transports collectifs face à la voiture, tout en préparant l'extension de l'offre avec la future ligne 5 et le déploiement du « bustram ». Le rapport de la Cour examine la préparation de cette transition, ses impacts financiers et son influence sur les habitudes et la satisfaction des usagers. Une enquête spécifique auprès des abonnés a permis d'évaluer l'effet réel de cette politique sur le quotidien des Montpelliérains.

Dans son rapport, la Cour relève plusieurs constats :

- Montpellier est la seule grande métropole française à avoir rendu ses transports gratuits entre 2020 et 2023 pour ses résidents, avant même de réviser son plan de mobilité. Il n'y a pas eu d'étude préalable approfondie sur le coût de cette décision, ni de plan de financement. Les instances prévues par les textes n'ont quasiment pas été consultées.
- La gratuité des transports à Montpellier a fait passer les recettes tarifaires de 40 M€ en 2019, soit 37 % des coûts d'exploitation de TaM, à seulement 6 % en 2024, rendant le réseau beaucoup plus dépendant des subventions publiques et de l'endettement. Le coût de la gratuité, qui est de 34 M€ à l'heure actuelle, pourrait dépasser 40 M€ par an après la mise en place de la ligne 5 du tramway en 2026
- La gratuité des transports a entraîné une hausse d'environ 20 % de leur usage. Toutefois, 39 % de ces nouveaux trajets remplacent la marche ou les mobilités douces, 33 % remplacent la voiture ou la moto, et 28 % correspondent à des déplacements nouveaux.

Le premier bilan de la gratuité à Montpellier est mitigé : hausse de la fréquentation et saturation du réseau, absence d'impacts positifs sur la santé et l'environnement, une qualité perçue en baisse. La gratuité est plébiscitée par les usagers réguliers, tandis que les habitants périphériques privilégient l'amélioration de l'offre pour favoriser le report modal.

[Lire le rapport](#)

La Cour des comptes s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens.

Contacts presse

Julie Poisser - directrice de la communication - 06 87 36 52 21 - julie.poisser@ccomptes.fr

Mendrika Lozat-Rabenjamina – responsable relations presse - 06 99 08 54 99 – mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr

